

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le dix-huit décembre
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 8 décembre 2014

Etaient présents : BARBERO Michel, BERNARD Marie-Christine, BOUVIER Claude, BROS Bernard, BRUN Karine, BUOSI-CARDONA Eveline, CARRASCO José, CESAR Jean-Claude, COT Jean, DEDIEU-CASTIES Françoise, DESPIERRE Francis, DUPONT Michèle, FAUCHEUX Dominique, FERRAGE Pierre, GILAMA Chantal, GRANDET Mireille, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEFEBVRE Patrick, MAURY Robert (remplaçant de Monsieur Henri DEVIC), MALLEJAC Michel, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIDAL Jacqueline, VIEL Pierre, VIGNES Michel, ZERDOUN Guy.

Pouvoirs : AUDOUBERT René (pouvoir donné à Monsieur Patrick LEFEBVRE), DEJEAN Henri (pouvoir donné à Madame Dominique FAUCHEUX), DORET Michel (pouvoir donné à Madame Marie-Caroline TEMPESTA), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à Monsieur Denis TURREL), LIBRET-LAUTARD Madeleine (pouvoir donné à Madame Mireille GRANDET), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à Monsieur Claude BOUVIER), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à Monsieur Jean-Louis HALIOUA), MICHEL Robert (pouvoir donné à Monsieur Pierre FERRAGE).

Etaient excusés : AUDOUBERT Michel, BEDEL Philippe, CARRERE Gérard, DELAVERGNE Evelyne, ECHAVIDRE Jean-Pierre, FAUSTINI Marie-Claire, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GUIHUR Nelly, SENECLAUZE Christian, TAHAR Sandrine.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BOUVIER

Petite enfance

1. Recrutement de vacataires

Il convient, pour assurer le suivi médical préventif des enfants fréquentant les crèches de la Communauté de Communes du Volvestre et de consigner l'entrée définitive des enfants à la crèche, d'avoir recours ponctuellement à des médecins pédiatres.

Il est précisé qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Il est proposé de faire à nouveau appel à plusieurs vacataires médecins à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

La vacation serait assurée entre une à deux fois par mois. La rémunération sera de 259 € par vacation. Cette rémunération sera effective après service fait.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement de plusieurs vacataires médecins du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Habitat

2. OPAH : subventions aux travaux d'amélioration de l'habitat

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Conseil Général de la Haute-Garonne s'est réunie le 4 novembre 2014 et a donné un avis favorable pour le financement d'un dossier de propriétaire occupant et de deux dossiers de propriétaires bailleurs qui appellent un co-financement communautaire.

Conformément aux engagements financiers qui figurent dans la convention d'OPAH, la Communauté de Communes est appelée à se prononcer sur ce dossier, selon les modalités rappelées dans le tableau ci-après :

Nature du dossier	Nom du demandeur	Commune des travaux	Montant subventionnable	Anah	CG 31	CCV
PB Ener	M. GARRIGUES	Saint-Sulpice-sur-Lèze	29 625.83 €	9 261,34 €	/	1000 €

PB INS	SYNERGIE HABITAT	Montesquieu-Volvestre	57 960 €	9 637,5 €	/	1000 €
PO HAND/TM	M. BEROUD	Rieux-Volvestre	14 849,47 €	6 500 €	/	1 500 €

Monsieur le Président demande l'avis des membres du Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions ci-dessus énoncées aux trois propriétaires concernés.

Finances

3. Budget Annexe Prestations de service : DM n°1

Lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2014, une admission en non-valeur a été acceptée (0.01€). Aussi, afin de produire l'écriture nécessaire, les crédits au chapitre 65 doivent être augmentés.

Par ailleurs, les recettes de ce budget étant supérieures aux prévisions, le virement au budget principal peut être augmenté d'autant.

Monsieur le Président propose donc la décision modificative suivante :

Art	Objet	Dépenses	Recettes
62871 - 020	Remb. frais à la collectivité de rattachement	27 000 €	
62871 - 020	Remb. frais à la collectivité de rattachement	-1 €	
Total Chapitre 011 Charges à caractère général		26 999 €	
6541 - 020	Pertes sur créances irrécouvrables	1 €	
Total Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		1 €	
70688	Autres prestations de services		27 000 €
Total Chapitre 77 Produits exceptionnels			27 000 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 000 €	27 000 €

Monsieur le Président demande l'avis des membres du Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les modifications apportées au Budget Annexe Prestations de service telles que présentées ci-dessus.

4. Budget Principal : DM n°4

Conformément aux engagements financiers qu'elle a contractés dans le cadre de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) et de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), la Communauté de Communes attribue des subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration de logements situés sur le territoire communautaire.

Les dossiers suivants sont concernés :

Nature du dossier	Nom du demandeur	Commune des travaux	Montant subventionnable	Anah	CG 31	CCV
PB Ener	M. GARRIGUES	Saint-Sulpice-sur-Lèze	29 625.83	9 261,34 €	/	1000 €
PB INS	SYNERGIE HABITAT	Montesquieu-Volvestre	57 960 €	9 637,5 €	/	1000 €
PO HAND/TM	M. BEROUD	Rieux-Volvestre	14 849,47	6 500 €	/	1 500 €

Monsieur le Président propose donc d'effectuer un virement de crédits afin de mandater les aides aux propriétaires concernés.

De plus, une subvention de 800 € a été attribuée à Mme MAISTRE Nadia, en 2009 et elle n'a pas été versée. Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires à ce versement.

Art	Objet	Dépenses
6575 - 020	Subventions de fonctionnement aux assoc pers de droit privé	4 300,00€
658 - 020	Autres charges de gestion courante	-4 300,00€
Total Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

Monsieur le Président demande l'avis des membres du Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter les modifications apportées au Budget Principal telles que présentées ci-dessus.

5. Ouverture de crédits avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Afin de pouvoir effectuer des règlements sur les comptes d'investissement début 2015, avant le vote du budget primitif, Monsieur le Président demande l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, à hauteur de 25 % du montant inscrit sur l'exercice 2014, selon la répartition suivante :

<u>Budget Principal</u>	<u>Budget Petite enfance</u>	<u>Budget Hôtel d'entreprises</u>	<u>Budget Extension CUMA</u>
Chapitre 20 : 12 800€ Chapitre 21 : 58 900€ Chapitre 23 : 1 273 000€ Chapitre 45 : 5 500€	Chapitre 20 : 250€ Chapitre 21 : 21 400€ Chapitre 23 : 412 100€	Chapitre 23 : 2 500€	Chapitre 23 : 1 700€

L'avis des membres du Conseil est sollicité.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses des sections d'investissement des budgets de la Communauté de Communes du Volvestre, à hauteur de 25 % du montant inscrit sur l'exercice 2014.

Développement économique

6. Parc d'activités Activestre : projet de développement

L'entreprise Soléa, spécialisée dans la vente de luminaire, est implantée sur Activestre depuis 2002, une extension du bâtiment a été réalisée en 2005. A ce jour l'entreprise occupe un bâtiment d'une superficie totale de 3704m² sur une parcelle de 10 000 m².

En 2007, elle acquiert une seconde parcelle d'une superficie de 3060m², cette dernière n'étant pas suffisante pour le projet de développement de l'entreprise, il s'avère donc nécessaire pour l'entreprise d'acquérir du foncier supplémentaire afin d'obtenir une unité foncière de 5000m² environ, pour la réalisation d'un bâtiment de 2500m² env.

La parcelle concernée est référencée au cadastre n°1228, section H2 ; sa superficie est de 2 000 m².

Monsieur le Président demande l'avis des conseillers communautaires.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la vente de ce terrain d'une superficie de 2 000 m² à la société SOLEA ou tout autre personne morale se substituant à ladite entreprise, pour un montant de 36 000 € HT.

Ressources Humaines

7. Composition du CT et CHSCT

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la composition du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Le nombre de représentants

titulaires du personnel a été fixé à quatre (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Il a également été décidé de maintenir le paritarisme au sein des deux comités en en fixant à quatre le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

a) Comité Technique

Les élections professionnelles se sont déroulées le 4 décembre dernier et ont révélé les résultats suivants concernant le Comité Technique de la Communauté de Communes du Volvestre :

114 agents inscrits sur la liste électorale

92 votants

89 bulletins exprimés

La liste présentée par la CGT a donc été élue.

Titulaires Comité	Suppléants
Madame Nathalie CMBUS	Madame Myriam LABASCOULE
Madame Marina JONCHERAY	Madame Charline DEDIEU
Monsieur Philippe BALANCA	Monsieur Michel NICOLI
Madame Aline CASSARD	Monsieur Laurent JUILLOT

b) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

L'organisation syndicale doit désigner les représentants du personnel au CHSCT dans un délai d'un mois à compter du 4 décembre 2014.

c) Désignation des représentants de la collectivité

L'autorité territoriale doit à présent désigner, par arrêté, quatre représentants titulaires ainsi que quatre représentants suppléants pour chacun des comités.

Le bureau propose que les Vice-Présidents en charge de délégations regroupant un nombre important de personnel participent à ces comités. Il est également proposé aux membres de l'assemblée de désigner les mêmes représentants pour les deux comités.

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ces propositions.

Après sollicitation des membres du Conseil, les candidats sont les suivants :

Monsieur Denis TURREL	Madame Karine BRUN
Monsieur Henri DEJEAN	Madame Maryse VEZAT
Monsieur Daniel GRYCZA	Monsieur José CARRASCO
Madame Anne-Marie NAYA	Monsieur Jean-Pierre RACCA

Questions diverses

8. Convention de mise à disposition de locaux pour les animations du RAM

Dans le cadre de la compétence petite enfance de la Communauté de Communes du Volvestre, des conventions de mise à disposition de locaux communaux pour les animations du Relais d'Assistants Maternelles ont été conclues. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit par les communes.

La convention de mise à disposition de sa salle des fêtes, par la commune de Saint-Suplice-sur-Lèze arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Monsieur le Président propose de signer une nouvelle convention pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fin de séance : 21h00

Carbonne, le 22 décembre 2014